



**DECISION DU MAIRE n°2011-16**

Le Maire de la Ville de Juvignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2122 -22,

**Vu** la Délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2008 lui donnant délégation conformément au texte susvisé,

**Considérant** la nécessité d'équiper d'un appareil de climatisation la cantine du C.L.S.H. rue du grand chêne Blanc à Juvignac

**DECIDE**

De conclure, à l'issue d'une procédure adaptée ouverte, un marché « de fourniture et installation de matériel de climatisation » pour la cantine du C.L.S.H. conformément à l'article 28 du code des marchés publics, avec SPIE SUD OUEST 34 St Jean de Vedas pour un montant de 14 427,57 € H.T.

Fait à Juvignac, le 01/04/2011

le Maire,

Danièle ANTOINE-SANTONJA

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 15.04.2011  
et publication  
le 15.04.2011

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : fourniture et installation de matériel de climatisation

Date de transmission de l'acte : 14/04/2011

l'acte :

Date de réception de l'accusé de réception : 14/04/2011

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : 2011-16 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20110401-2011-16-AU

Date de décision : 01/04/2011

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte :  
1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.2. MAPA  
1.1.2.2. Décisions de signer les marchés et les avenants

